

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE247

présenté par

Mme Krimi, Mme Lenne et M. Kokouendo

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

L'objectif de 0.7 % du Revenu national Brut alloué à l'aide publique au développement devra être atteint au plus tard en 2025.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de s'aligner sur les objectifs fixés par la plupart des pays de l'OCDE dans leur programme d'aide au développement, afin de tendre vers une harmonisation et une approche coordonnée sur la scène internationale. En vue de l'urgence sociale, sanitaire, économique et climatique, il est important de fixer un horizon précis pour rendre pleinement complet ce projet de loi ambitieux, malgré la crise sanitaire qui continuera d'impacter l'économie de notre pays.